

AIDE-MÉMOIRE AUTORISATION DE TRAVAIL





OBJECTIFS

SUPERVISEUR

Garantir que:

- O le propriétaire maitrise toutes les interventions dans son installation et les risques associés
- O les risques liés à l'action de l'intervenant sont identifiés
- O les règles de sécurité qui s'appliquent à l'intervention, les moyens de prévention des risques et les précautions prises pour protéger l'environnement sont clairement définis et mis en place
- O l'intervenant connaît les risques liés au procédé ou à l'installation sur lesquels il intervient et s'assure que les moyens de maîtrise sont mis en place

DANGERS







DANGER: riots élévateurs et a véhicules industriel:





Produit toxique

RÈGLES GÉNÉRALES

Respecter les standards opérationnels

- Le démarrage de l'intervention est conditionné par la mise en place de l'ensemble des mesures préconisées lors de la visite de chantier
- S'assurer que les dispositions de l'analyse des risques/ plan de prévention, AT et des permis requis sont connus et compris par les équipes d'intervention
- Afficher la souche rose au niveau d'un point identifié à l'entrée de la zone d'intervention
- Le permis de feu n'est cloturé que 2 heures après l'intervention

- O L'autorisation de travail doit être renouvelée dans les cas suivants
 - **7** Pour les interventions dépassant 24 heures
 - 7 Lors du changement d'un des points notifié dans l'AT et/ou dans les permis ou changement des conditions initiales
 - **Ϡ** Accident ou incident
- O Le permis de feu doit être renouvelé à chaque poste

Préparation

- 1- Demande d'intervention et/ou intervention planifiée...
- 2- Visite du chantier de tous les acteurs pour évaluer les risques
- 3- Rédaction et validation de l'AT et permis requis par les agents habilités à délivrer les AT
- 4- Vérification de la mise en place des actions de prévention
- 5- Remise de l'AT : souche blanche pour l'exécutant, souche verte pour le sous-traitant et souche rose pour le propriétaire



Exécution

- 6- Démarrer l'intervention en respectant les MO et gamme de maintenance
- 7- Mettre à jour l'AT à chaque changement de poste
- 8- Faire des tournées de contrôle et de supervision
- 9- Déclarer la fin des travaux
- 10- Récupérer les souches de l'AT pour la réception des travaux



PROCESSUS

Réception des Travaux

- 11- S'assurer que
 - · la Boulonnerie est complétée
 - · les organes de sécurité sont mis en
- 12- Assurer l'aménagement et le nettoyage des lieux
- 13- Faire l'essai de l'équipement
- 14- Valider la réception sur les trois souches de l'AT par tous les acteurs (CEEP,CEEE et l'EE



Archivage

15- La souche rose dûment instruite et les documents ayant constitué l'intervention doivent être archivés par la haute maîtrise pendant au moins un an





AIDE-MÉMOIRE AUTORISATION DE TRAVAIL



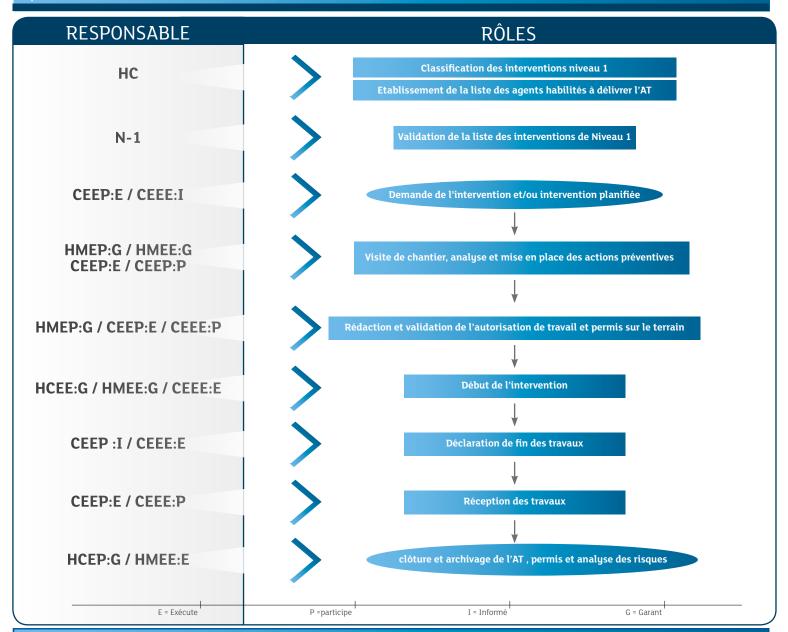


MANAGEMENT

OBJECTIFS

Garantir que :

- O le propriétaire maitrise toutes les interventions dans son installation et les risques associés
- O les risques liés à l'action de(s) l'intervenant(s) sont identifiés
- O les règles de sécurité qui s'appliquent à l'intervention, les moyens de prévention des risques identifiés, les mesures de protection personnelle et collective et les précautions prises pour protéger l'environnement sont clairement définis et mis en place
- O l'intervenant connaît les risques liés au procédé ou à l'installation sur lesquels il intervient et s'assure que les moyens de maîtrise de ces risques sont effectivement mis en place



LES EXIGENCES INCONTOURNABLES DU STANDARD

- La liste des interventions Niveau 1 doit être revue au moins une fois par an
- 🥯 La liste des agents habilités à délivrer l'AT doit être mise à jour à chaque changement organisationnel et au moins une fois par an
- Les agents habilités à délivrer l'AT doivent avoir les prérequis définis au niveau du standard
- En cas de révision d'équipement, une mise à disposition est établie par l'Hors Cadre de l'Entité Propriétaire de l'équipement au profit de l'Hors Cadre de l'Entité qui va réaliser la révision.
- La durée de validité du permis de feu correspond à un poste et sa clôture se fait 2 heures après la fin de l'intervention
- **1** L'AT est refaite en cas d'intervention(s) dépassant 24 heures, changement de l'un des points notifié et en cas d'accident/incident



AIDE-MÉMOIRE AUTORISATION DE TRAVAIL





INTERVENANT

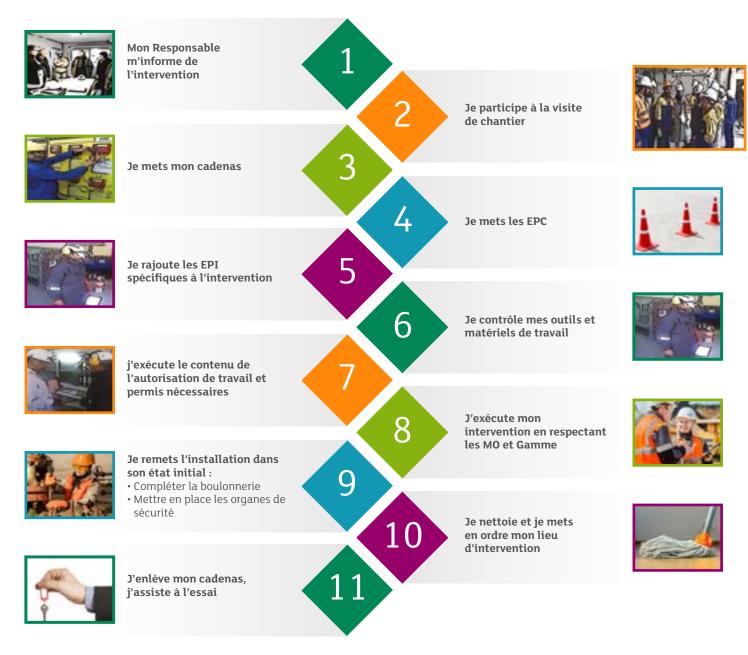
POURQUOI?

Avec l'autorisation de travail, nos interventions sont réalisées dans un environnement bien organisé en matière de maîtrise des risques.





DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION



L'AUTORISATION DE TRAVAIL GARANTIT VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

دليل العامل







لماذا ؟



بفضل رخصة العمل نستطيع أن ننجز صيانة المنشات في مكان منظم مع مخاطر متحكم فيها

كيف أنجز العمل ؟



رخصة العمل تضمن السلامة لك و لغيرك